

Postulat Grégory Devaud et consorts – Etablissement d'un rapport, actuel, sur les effets de seuils ainsi que sur le revenu disponible des ménages vaudois

Texte déposé

Au mois de septembre 2008, les députés PLR Christine Chevalley et Laurent Wehrli déposaient un postulat (08_POS_083) abordant la lutte sur les différents effets de seuil rencontrés par les personnes qui voient leur droit aux prestations sociales s'éteindre. Le postulant demande qu'un nouveau rapport soit établi au sujet de toutes les prestations sociales vaudoises ainsi que sur les effets de seuil qui y sont relatifs.

Le postulant demande donc un rapport sur les points suivants :

1. Quels sont les effets de seuil qui touchent les bénéficiaires de l'aide sociale lorsqu'ils voient leur droit aux prestations s'éteindre.
2. Une comparaison détaillée entre les revenus disponibles des bénéficiaires des prestations complémentaires pour les familles, des bénéficiaires du revenu d'insertion, des ménages sortant des prestations sociales en incluant la charge fiscale et des ménages vaudois à la limite du seuil leur permettant de toucher des prestations sociales.

Le postulant désire connaître les effets de seuil rencontrés par les personnes lorsqu'elles cessent de bénéficier de l'aide sociale. En effet, l'aide sociale doit rester un soutien subsidiaire pour les personnes qui se trouvent dans une situation financière délicate. Il ne doit en aucun cas être plus avantageux de bénéficier de prestations sociales que d'en être exclu.

Par ailleurs, les personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale sont sollicitées pour le financement de ces prestations. Une étude des conséquences, y compris fiscales, sur le revenu disponible lors d'un retour à l'emploi s'impose.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Grégory Devaud
et 36 cosignataires*

Développement

M. Grégory Devaud (PLR) : — Ce postulat va dans le sens de l'évolution sociétale que nous vivons. Le 2 septembre 2008, les députés Christine Chevalley et Laurent Wehrli déposaient un postulat. A l'époque, il y a eu un rapport, qui a été débattu le 29 novembre 2011, sur lequel Mme Chevalley mentionnait des évolutions intéressantes en ce qui concernait les rentes-ponts, les PC Familles et le programme Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD).

Nous sommes aujourd'hui plus de 7 ans après. Un peu de temps sera nécessaire pour avoir un rapport sur le présent postulat. On aurait pu estimer qu'il s'agissait d'une formalité et que l'on pourrait demander que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat, mais je vous propose toutefois d'aller en commission, pour discuter précisément des points suivants :

1. Quels sont les effets de seuil qui touchent les bénéficiaires de l'aide sociale lorsqu'ils voient leur droit aux prestations s'éteindre.
2. Une comparaison détaillée entre les revenus disponibles des bénéficiaires des prestations complémentaires pour les familles, des bénéficiaires du revenu d'insertion et des ménages sortants des prestations sociales, en incluant la charge fiscale et aussi les ménages vaudois qui se situent à la limite du seuil leur permettant de toucher des prestations sociales.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.